

Réunion du Conseil Municipal
Du 9 avril 2011 à 9H30
Compte-rendu

Présents : MM. BLOND, FAURE, GARREAU, BUISSON, MAZEAU, PATAUD, KOWALSKI, LUCHON, Mmes NADAUD, MORANGE, DEXET, BOUGOUIN et RIFFAUD

Absent : M. LE PECULIER

Excusé : M. CHALARD

Procuration : M. CHALARD à M. FAURE

Secrétaire : M. KOWALSKI

1) Compte rendu de la réunion du 21/03/2011

Pas d'observation

2) Vote des budgets primitifs 2011

• **Budget Principal :**

M. le Maire expose à l'Assemblée son projet de budget, dont tous les membres ont reçu un exemplaire.

Section de fonctionnement :

Recettes : 1 231 954€ + excédent de fonctionnement 2010 de 428 818€

Soit un montant total de recettes de **1 660 772€**.

Dépenses : 1 156 235€ + un virement à la section d'investissement prévu de 504 537€ soit un montant total de dépenses de **1 660 772€**.

Section d'investissement :

Recettes : 1 182 958€ (y compris 305 912€ d'affectation du résultat 2010) + un virement de la section de fonctionnement de 504 537€ soit un montant total de recettes de **1 687 495€**.

Dépenses : 1 622 491€ + le déficit d'investissement 2010 de 65 004€ soit un montant total de dépenses de **1 687 495€**.

Les programmes d'investissement importants de 2011 sont : l'aménagement de la Maison des Associations (montant des travaux de 567 012,24€ HT, subventionnés par le Conseil Général et l'Etat), l'aménagement du Presbytère (montant des travaux de 109 960,56€ HT), les VRD de la future caserne de Gendarmerie (montant 81 328€ ttc subventionnés par l'Etat), l'aménagement de la Place de la Mairie avec mise en accessibilité du bâtiment (montant estimé 100 000€ ttc, subventionné au titre de l'accessibilité par le Conseil Général et l'Etat).

M. le Maire propose le projet de budget au vote à l'Assemblée, de même que les taux des taxes inchangés : taxe d'habitation 16,25%, taxe foncière sur le bâti 30,41%, taxe foncière sur le non bâti 62,11%.

Le budget principal est voté à l'unanimité de même que les taux des trois taxes précisés ci-dessus.

- **Budget annexe de l'assainissement :**

M. le Maire expose à l'Assemblée son projet de budget, dont tous les membres ont reçu un exemplaire.

Section de fonctionnement :

Recettes : **52 253€** dont une surtaxe de 32 000€

Dépenses : **52 253€**

Section d'investissement :

Recettes : **56 437€** (y compris 18 651€ d'affectation du résultat 2010 + l'excédent d'investissement 2010 de 5 843€)

Dépenses : **56 437€**

M. le Maire précise qu'aucun programme d'investissement n'est prévu sur l'exercice 2011, les travaux de la Rue Jean Jaurès étant reportés en 2012.

M. le Maire propose le projet de budget au vote à l'Assemblée qui l'adopte à l'unanimité.

- **Budget annexe du lotissement de Maison Neuve :**

M. le Maire expose à l'Assemblée son projet de budget, dont tous les membres ont reçu un exemplaire.

Section de fonctionnement :

Recettes : **128 444€**

Dépenses : **128 444€**

Ces sommes résultent des écritures de sortie et d'annulation du stock final qui s'élevait au 31/12/2010 à 64 222€. Les ventes de terrains restant à encaisser s'élevant à ce montant.

Section d'investissement :

Recettes : **128 444€**

Dépenses : **128 444€** (y compris le déficit d'investissement reporté de 2010 de 64 222€).

M. le Maire propose le projet de budget au vote à l'Assemblée qui l'adopte à l'unanimité.

3) Acquisition bâtiment Terracher

M. le Maire rappelle à l'Assemblée les nombreuses discussions qu'ils ont eu lors des précédentes réunions ayant pour sujet l'acquisition par la Commune d'un bâtiment situé dans le centre bourg, rue de l'Ancienne Mairie, cadastré C102 et appartenant à l'Indivision Terracher.

Après plusieurs propositions de part et d'autres, compte tenu du montant des travaux de rénovation, jugé élevé, mais considérant l'intérêt historique de conserver ce bâtiment (grange dimière), la Commune a proposé un prix d'achat s'élevant à 15000€, que les propriétaires ont accepté par courrier du 8 avril 2011.

M. le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur cette acquisition. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'acquérir ce bâtiment pour la somme de 15000€ et autorise le Maire à signer les actes à intervenir.

4) Personnel communal

- M. le Maire propose la création d'un poste d'Adjoint Technique 1^{ère} classe, à temps non complet (26,92/35è), afin de faire bénéficier un agent de l'école d'un avancement de grade. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 12 voix Pour et 2 Abstentions, accepte la création de ce poste à compter du 1^{er} mai 2011.
- M. le Maire propose la création d'un poste d'Adjoint Technique 2^{ème} classe, à temps complet, dans le service des Espaces Verts. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la création de ce poste à compter du 1^{er} juin 2011.
- M. le Maire propose de recruter un agent, à temps non complet, pour faire face à un besoin saisonnier dans le service de l'Hygiène des locaux, du 4 mai 2011 au 3 novembre 2011. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à recruter cet agent.

5) Assainissement : choix d'un cabinet d'avocats

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'une délibération a été prise le 21 février 2011 relative à la consultation de cabinets d'avocats spécialisés pour un appui juridique dans le domaine de l'assainissement et plus spécifiquement dans le cadre des litiges qui opposent la mairie avec les habitants du Village de Vignerie.

M. le Maire indique que sur les trois cabinets consultés, le cabinet MATHARAN-PINTAT-RAYMUNDIE a présenté la proposition la plus intéressante avec un taux horaire unifié de 180 euros HT et des compétences en droit public correspondant à la demande de la collectivité.

M. le Maire propose de retenir le cabinet MATHARAN-PINTAT-RAYMUNDIE pour la mission d'appui juridique dans le domaine de l'assainissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la proposition de retenir un cabinet d'avocats pour être conseillé dans le domaine de l'assainissement, et décide de retenir le cabinet MATHARAN-PINTAT-RAYMUNDIE pour la mission décrite ci-dessus.

6) Affaires diverses

- Tarifs salle culturelle : M. LUCHON propose de ne retenir que 2 tarifs pour la vente des billets de spectacle afin de ne pas compliquer la régie : 7,50€ et 10€ tout en gardant les tarifs réduits. Il demande aussi de prévoir un tarif de location pour différents stages culturels, un tarif n'étant prévu que pour les expositions. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal fixe les 2 tarifs des billets de spectacle à 7,50€ et 10€, et fixe la location de la salle à 150€ pour les expositions et les stages culturels. La délibération ainsi complétée entrera en vigueur au 15/04/2011.
- Tarif du camion sans chauffeur : après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal fixe la location du camion des services techniques sans chauffeur à 21€/heure TTC à compter du 1^{er} mai 2011.

- Demande d'aide financière de l'Association des Jeunes Agriculteurs pour l'organisation de la Fête de la Terre 2011 à Oradour/Vayres le 27/08/2011. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de voter une subvention exceptionnelle de 500€ à l'Association des Jeunes Agriculteurs pour l'organisation de cette manifestation.

Divers :

- M. LUCHON demande que le défibrillateur prévu d'être installé sous les arcades soit rapproché de l'Office de Tourisme,
- Mme BOUGOUIN évoque la réunion qui a eu lieu avec la société d'Avenance qui prépare les repas du restaurant scolaire,
- M. BUISSON mentionne que l'envoi des dossiers de préparation des réunions par mail est bien mais qu'il faudrait prévoir d'utiliser le rétroprojecteur en réunion pour éviter de sortir les documents papier.
- Mme NADAUD rappelle de prendre contact avec l'organisateur du feu d'artifice pour la fête.

Fin de la séance : 11h45.

Le Maire,

Le Secrétaire de séance.